

RCS : POITIERS Code greffe : 8602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00799 Numéro SIREN : 792 258 865 Nom ou dénomination : A.N.C. ASCENSEURS

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2021 sous le numéro de dépôt 3076



EXPERTISE COMPTABLE EN LIGNE

n° de
syndi

n° de
gestion

3076 28 JUN 2021

15799

n° de
facture

n° de
chron

A.N.C. ASCENSEURS
17 Rue des Limousins
86100 CHATELLERAULT

COMPTES ANNUELS
AU 31.12.2020

« Certifiés conformes par le représentant légal »

Signature

« Certifiés conformes par le représentant légal »

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	12 142	6 555	5 587	8 043	2 456-	30. 54-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	12 142	6 555	5 587	8 043	2 456-	30. 54-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements				33 830	33 830-	100. 00-
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	17 737		17 737	88 680	70 943-	80. 00-
	Autres créances	25 854		25 854	24 444	1 411	5. 77
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	28 693		28 693	14 113	14 580	103. 31
	Charges constatées d'avance (3)	3 264		3 264	128	3 136	NS
	Total III	75 548		75 548	161 195	85 646-	53. 13-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	87 690	6 555	81 135	169 238	88 102-	52. 06-

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000)	10 000	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	1 000	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	16 736	16 736		
	Report à nouveau	52 579	42 908	9 671	22.54
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	79 889	9 671	89 560	926.03
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	426	80 315	79 889	99.47
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses		305	305	100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 847	66 675	4 172	6.26
	Dettes fiscales et sociales	9 130	20 660	11 530	55.81
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	732	1 283	551	42.93
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	80 709	88 922	8 213	9.24
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	81 135	169 238	88 102	52.06

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

80 709 88 922

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	250 035	133 537	383 572	472 856		89 284-	18.88-
Chiffre d'affaires NET	250 035	133 537	383 572	472 856		89 284-	18.88-
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				6 694		6 694-	100.00-
Autres produits			7	6		0	5.51
Total des Produits d'exploitation (I)			383 579	479 556		95 978-	20.01-
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			108 132	176 876		68 744-	38.87-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			33 830	33 830-		67 659	200.00
Autres achats et charges externes *			247 476	256 600		9 123-	3.56-
Impôts, taxes et versements assimilés			1 514	1 708		194-	11.33-
Salaires et traitements			51 572	42 165		9 408	22.31
Charges sociales			18 222	15 981		2 241	14.02
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 456	1 698		758	44.65
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			5	6 708		6 703-	99.92-
Total des Charges d'exploitation (II)			463 207	467 906		4 698-	1.00-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			79 629-	11 651		91 279-	783.46-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	79 629-	11 651	91 279-	783. 46-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	260	231	29	12. 36
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	260	231	29	12. 36
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	260-	231-	29-	12. 36-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		1 748	1 748-	100. 00-
Total des produits (I+III+V+VII)	383 579	479 556	95 978-	20. 01-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	463 467	469 885	6 418-	1. 37-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	79 889-	9 671	89 560-	926. 03-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

A.N.C. ASCENSEURS
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 17 Rue des Limousins
86100 CHATELLERAULT
792 258 865 R.C.S. POITIERS

**RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.223-19
DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 2 JUIN 2021

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées audit article, entre la société et les personnes suivantes, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice.

Pour information, l'article R.223-17 précise qu'il convient d'indiquer la nature et l'objet de ces conventions ainsi que les modalités essentielles comme l'indication des prix ou tarifs, les ristournes, les commissions consenties, les délais de paiement accordés, les intérêts stipulés, les sûretés conférées, toute indication permettant d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions.

Liste des conventions passées entre la société et ses associés :

Concernant Monsieur Layachi AIT CHABANE, associé de la société :

- ✓ Conditions d'exécution des conventions conclues antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Loyers

Au 31 décembre 2020, la société a versé à l'associé Monsieur Layachi AIT CHABANE une somme de 2 700 euros à titre de loyers pour la mise à disposition d'un bureau.

- ✓ Conditions d'exécution des conventions conclues au cours de l'exercice

NEANT

Concernant Monsieur Hervé MILLAT, associé de la société :

- ✓ Conditions d'exécution des conventions conclues antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Contrat de travail

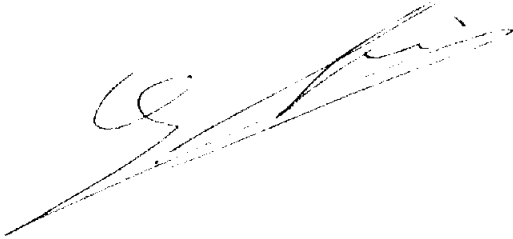
Pour la période allant du 1 janvier au 31 juillet, Monsieur Hervé MILLAT a perçu une rémunération d'un montant de 4 979,27 euros au titre du contrat de travail le liant à la société A.N.C. ASCENSEURS. La société a pris en charges les cotisations sociales relatives à cette rémunération à hauteur de 3 410,31 euros.

✓ Conditions d'exécution des conventions conclues au cours de l'exercice

NEANT

Monsieur Frédéric LADEIRA MARQUES

Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Frédéric Ladeira Marques', written in a cursive style.

A.N.C. ASCENSEURS
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 17 Rue des Limousins
86100 CHATELLERAULT
792 258 865 R.C.S. POITIERS

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 2 JUIN 2021

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 79 889 euros de la manière suivante :

- Un résultat de - 79 889 euros
- Une somme de - 79 889 euros
affectée en totalité au compte « report à nouveau »
qui s'élève ainsi à la somme – 27 310 euros.

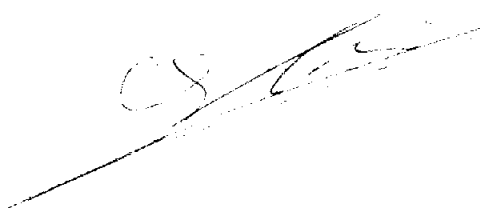
Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société sont de 426 euros.

Rappel des dividendes antérieurs

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

Certifié conforme par la Gérance
Monsieur Frédéric LADEIRA MARQUES



A.N.C. ASCENSEURS
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 17 Rue des Limousins
86100 CHATELLERAULT
792 258 865 R.C.S. POITIERS

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 2 JUIN 2021

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 79 889 euros de la manière suivante :

- Un résultat de - 79 889 euros
- Une somme de - 79 889 euros
affectée en totalité au compte « report à nouveau »
qui s'élève ainsi à la somme – 27 310 euros.

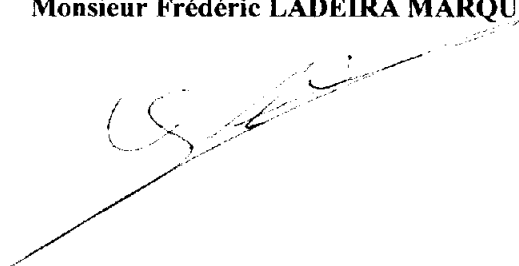
Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société sont de 426 euros.

Rappel des dividendes antérieurs

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

Certifié conforme par la Gérance
Monsieur Frédéric LADEIRA MARQUES



A.N.C. ASCENSEURS
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 17 Rue des Limousins
86100 CHATELLERAULT
792 258 865 R.C.S. POITIERS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 2 JUIN 2021
--

Le mercredi 2 juin 2021
A dix heures,

Les associés de la société " A.N.C. ASCENSEURS", société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 10 000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric LADEIRA MARQUES, gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Constatation de ce que les capitaux propres deviennent inférieurs à la moitié du capital social.
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Il est en outre rappelé par le gérant que la loi pour un Etat au service d'une société de confiance dispense toutes les sociétés commerciales, quelle qu'en soit la forme, de l'obligation d'établir un rapport de gestion si elles répondent à la définition des petites entreprises (C. com. art. L. 232-1, IV modifié ; Loi art. 55, IV). Cette mesure est entrée en vigueur pour les exercices clos depuis le 11 août 2018.

Puis, Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 79 889 euros de la manière suivante :

- Un résultat de - 79 889 euros
- Une somme de - 79 889 euros
affectée en totalité au compte « report à nouveau »
qui s'élève ainsi à la somme – 27 310 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société sont de 426 euros.

Rappel des dividendes antérieurs

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres devient inférieur à la moitié du capital social et qu'elle est tenue donc, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente décision.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, chaque associé s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été pris en compte dans le calcul de la majorité pour les conventions le concernant.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de ratifier la rémunération brute allouée à Monsieur Layachi AIT CHABANE pour la période allant du 1 janvier 2020 au 1 septembre 2020 en sa qualité de Gérant, pour un montant de 3 157,57 euros. Outre le remboursement de ses frais sur justificatifs, la société a également pris en charges les cotisations sociales relatives à cette rémunération à hauteur de 1 331,74 euros.

De même, l'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de ratifier la rémunération brute allouée à Monsieur Frédéric LADEIRA MARQUES pour la période allant du 1 septembre 2020 au 31 décembre 2020 en sa qualité de Gérant, pour un montant de 36 127,06 euros. Outre le remboursement de ses frais sur justificatifs, la société a également pris en charges les cotisations sociales relatives à cette rémunération à hauteur de 13 847,66 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

SIXIEME RESOLUTION

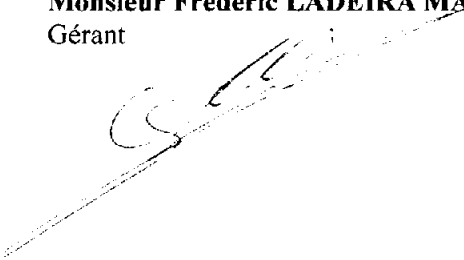
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance

Monsieur Frédéric LADEIRA MARQUES
Gérant



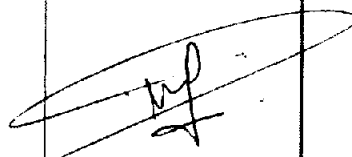
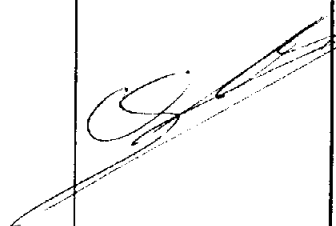
A.N.C. ASCENSEURS

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 17 Rue des Limousins
86100 CHATELLERAULT
792 258 865 R.C.S. POITIERS

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 2 JUIN 2021

Associés : 3

Associé	Parts *	Voix	Mandataire	Signature
Monsieur Layachi AIT CHABANE 8/14 Rue Chevreul 93700 DRANCY	5 100 PP	5 100		
Monsieur Frédéric LADEIRA MARQUES 17 Rue des Limousins 86100 CHATELLERAULT	4 900 PP	4 900		
TOTAL sur les 10 000 parts composant le capital social	10 000 PP	10 000		

* PP = pleine propriété, US = usufruit, NP = nue-propriété